



Service de l'aménagement urbain et du patrimoine

544, avenue Davaar  
Montréal (Québec) H2V 4B9  
Téléphone : (514) 495-6234  
Télécopieur : (514) 495-7443  
amenagementurbain.outremont@ville.montreal.qc.ca

Règlement 1063, art. 2.g  
Aucun travail ou livraison lié à la construction ou la réparation n'est autorisé :  
\* Entre 19 hrs et 7 h 30 tous les jours;  
\* Toute la journée le dimanche;  
\* Les jours fériés.  
signature

Permis No C-43489

Type de demande : Construction  
Type de document : Permis  
No. Demande : 2015-192  
Date de la demande : 2015/03/17  
Travaux complétés :  
Status : Emis

Emplacement du projet : 1260 Avenue Bernard  
No. Lot :

Propriétaire et requérant  
Propriétaire : Place Bernard Inc. (M. Michael Rosenberg) Tél. : 514-270-7000  
Adresse : 7077 avenue du Parc, Montréal, Qc, H3N 1X7  
Requérant : [redacted] Tél. : [redacted]  
Adresse : [redacted]  
Usage : Mixte Zone : C-2  
Groupement : Isolé District : Claude-Ryan  
QI : A

Entrepreneur et professionnel  
Entrepreneur : [redacted] Tél. : [redacted]  
Professionnel : [redacted] Architecte Tél. : [redacted]

Description sommaire des travaux :  
Travaux intérieurs:  
Au niveau du rez-de-chaussée: aménagement intérieur du local en vue de l'implantation d'un Mikvha.  
Le tout tel que les plans de l'architecte [redacted] reçus le 04/05/2015 et autres documents déposés.

Coût estimé des travaux : 39 091,51\$

Construction et autorisation

	Nbre	App.	Coûts	Reçus	Montant Initial
<input type="checkbox"/> Plomberie			+		
<input type="checkbox"/> Piscine			+		
<input type="checkbox"/> Démolition			+		0
<input type="checkbox"/> Exemption stationnement			+		0
				Prolongement construction	
				Renouvellement 1 construction	
				Renouvellement 2 construction	
				Renouvellement autorisation	

Occupation du domaine public

	Long(m)	Jour	Unité	du	au
<input type="checkbox"/> Occupation partielle			+		
<input type="checkbox"/> Fermeture rue			+		
<input type="checkbox"/> Fermeture ruelle			+		
<input type="checkbox"/> Occ. partielle ruelle			+		
<input type="checkbox"/> Occupation stationnement			+		
<input type="checkbox"/> Parcومتر			+		

Documents déposés :  Certificat de localisation  Échantillons  Photos  Plans  Autres

Je soussigné (e) certifie que les renseignements donnés sont, à tous égards, vrais, exacts et complets.  
Propriétaire ou requérant : [redacted] Date d'émission : 26/05/2015  
Approuvé par : [signature] Date d'émission : 28/05/2015  
Directeur / Chef de division du service de l'aménagement urbain et patrimoine

Veillez noter que si des travaux sont prévus sur le domaine public ou entraînent une occupation du domaine public, vous devez faire une demande de permis à cet effet, 48 heures à l'avance, afin d'obtenir les autorisations nécessaires.



Outremont  
**Montréal**

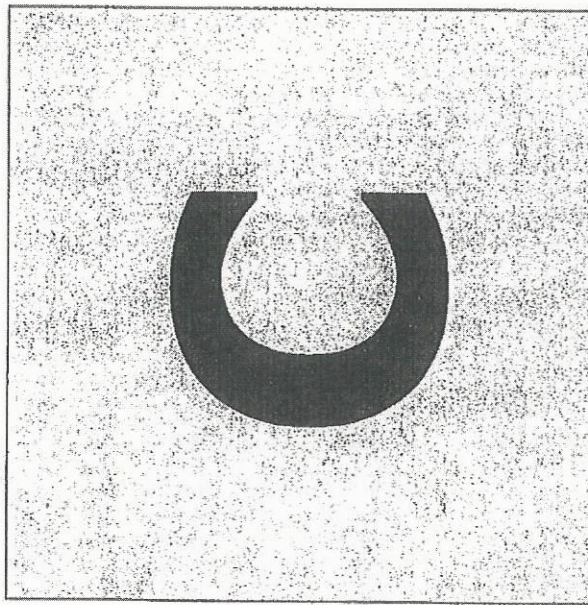
PERMIS DE

**CONSTRUCTION**

**NO : C-43489**

Service de l'aménagement urbain et du patrimoine

544, avenue Davaar  
 Montréal (Québec) H2V 4B9  
 Téléphone : (514) 495-6234  
 Télécopieur : (514) 495-7443  
 amenagementurbain.outremont@ville.montreal.qc.ca



PLACE BERNARD INC. [REDACTED]

A OBTENU LA PERMISSION D'EFFECTUER AU :  
**1260 AVENUE BERNARD**  
 APT.

LES TRAVAUX SUIVANTS :

**Travaux intérieurs:**

Au niveau du rez-de-chaussée: aménagement intérieur du local en vue de l'implantation d'un Mikvha.  
 Le tout tel que les plans de l'architecte Brian Wiseman reçus le 04/05/2015 et autres documents déposés.

CE PERMIS DEVIENDRA PÉRIMÉ ET NUL SI LES TRAVAUX N'ONT PAS DÉBUTÉ AVANT LE : **22 NOVEMBRE, 2015**

CE PERMIS DEVIENT PÉRIMÉ ET NUL SI LES TRAVAUX SONT INTERROMPUS PENDANT UNE PÉRIODE CONTINUE DE PLUS DE SIX MOIS.

CE PERMIS DEVIENT PÉRIMÉ ET NUL SI LES TRAVAUX NE SONT PAS COMPLÈTEMENT TERMINÉS AVANT LE : **25 MAI 2016**  
 POUR LES BÂTIMENTS DE PLUS DE 3 ÉTAGES OU DONT L'AIRE DE BÂTIMENT DÉPASSE 600M<sup>2</sup>. CE PERMIS DEVIENT PÉRIMÉ ET NUL SI LES TRAVAUX NE SONT PAS COMPLÈTEMENT TERMINÉS AVANT LE : **25 MAI 2017**

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS 1176, 1177, 11-018 ET SUR TOUTS LES AUTRES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX APPLICABLES

**ÉMIS LE : 25 MAI 2015**

*[Signature]*

LE DIRECTEUR, CHEF DE DIVISION OU LE FONCTIONNAIRE AUTORISÉ

**ON DOIT AFFICHER CE PLACARD DE FAÇON À CE QU'IL SOIT BIEN VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE.**